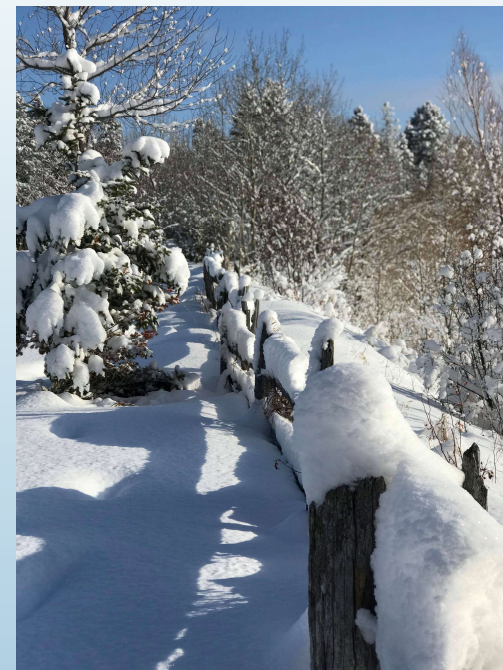




**Séance ordinaire du
20 janvier 2025**





1. Ouverture de la séance

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre 2024 et des séances extraordinaires du 9 et du 18 décembre 2024 et du 13 janvier 2025

4. Rapport d'activités du conseil

4.1

Administration et développement



4.1.1

Approbation de la liste des comptes couvrant la période du
3 décembre 2024 au 20 janvier 2025

LISTE DES COMPTES - VILLE	
Liste	Total
du 03-12 au 20-01-2025	945 123,87
GRAND TOTAL	945 123,87



4.1.2 Proclamation de la Journée nationale de promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2025

La Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « ***Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge*** ».



Journée nationale
**promotion
santé mentale
positive** / 13 mars

4.1.3

Adoption du Règlement d'emprunt n° 343-2024 décrétant un emprunt et une dépense n'excédant pas 5 500 000 \$ remboursable sur une période de dix ans dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale 2025-2026 – Volet redressement – sécurisation – Réfection du 2^e Rang ouest et réfection de ponceaux

Réfection du 2^e rang Ouest et réfection de ponceaux

- Emprunt et une dépense n'excédant pas 5 500 000 \$
- Remboursable sur une période de 10 ans
- Subvention maximale de 3 958 717 \$ à affecter à l'emprunt
- Dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale 2025-2026 – Volet redressement - sécurisation

4.1.4

Contestation des coûts d'exploitation des logiciels PG Solutions

Considérant que PG Solutions annonçait en 2021 un vaste chantier de modernisation de ses logiciels de gestion financière avec un échéancier pour chacun, dont :

- Année 2022 : Implantation du nouveau module de paie-RH
- Année 2023 : implantation du nouveau module de Taxation et Approvisionnement
- Année 2024 : implantation du nouveau module de Grand-Livre, Dette et Programme triennal d'immobilisation (PTI)

Considérant que PG Solutions a imposé à ses clients un supplément équivalent à vingt pour cent (20 %) du coût annuel de soutien des logiciels

Considérant qu'en date d'aujourd'hui, seul le nouveau logiciel de paie-RH a été implanté et que le supplément de coûts annuel est en vigueur depuis 2022

Considérant qu'un mouvement de municipalités et d'autres organismes municipaux s'est élevé au cours des dernières semaines pour dénoncer cette situation

Demander à PG Solutions de rembourser à la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix les suppléments qui lui ont été facturés depuis 2022, mais qui n'ont pas été livrés comme prévu

4.1.5

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n° 344-2025 décrétant un emprunt et une dépense n'excédant pas 4 800 000 pour le développement domiciliaire 2025 remboursable sur une période de quinze ans

Développement domiciliaire 2025 – Ouverture de rues à l'arrière du développement rues de la Plaine et Mathieu

- Emprunt et une dépense n'excédant pas 4 800 000 \$
- Remboursable sur une période de 15 ans
- Possibilité d'affecter un montant provenant du surplus accumulé de la vente des terrains

4.1.6

Octroi d'un mandat à Mallette - Honoraires professionnels pour l'application de la norme SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisation (OMHS) – Appropriation au surplus accumulé non affecté

Production annuelle des états financiers vérifiés qui rendent compte des ses activités

Ces états financiers doivent être établis conformément aux normes comptables pour le secteur public et que ces normes incluent la norme SP 3280 – Obligations à la mise hors service d'immobilisations (OMHS) publiée par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP)

- Accorder à Mallette le mandat d'accompagnement en lien avec l'application de nouvelles normes comptables concernant la norme SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS), le tout pour la somme de **9 185 \$** plus les taxes applicables
- D'approprier cette somme au surplus accumulé non affecté.

4.2 Gestion du territoire



4.2.1

Octroi d'un contrat à Fusion Signalisation (9299-8673 Québec inc.) - Acquisition de feux de signalisation de chantiers - Appropriation au surplus accumulé



9 070,78 \$
plus les taxes applicables

4.3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie



4.3.1

Contribution financière à la Corporation du Séminaire-Marie-Reine-du-Clergé dans le cadre du Protocole d'entente relatif à l'hébergement temporaire en cas de sinistre – Appropriation au surplus accumulé non affecté

Considérant le protocole d'entente sur l'hébergement temporaire en cas de sinistre intervenu avec la Corporation du Séminaire Marie-Reine-du-Clergé le 18 juillet 2024;

Considérant qu'à ce protocole il est prévu la réfection de la climatisation de la cafétéria ainsi que la réfection des installations de chauffage de différents locaux;

Considérant que la Corporation du Séminaire Marie-Reine-du-Clergé a déposé les coûts du projet estimés à 221 000 \$, dont une aide financière de 177 200 \$ provenant de Énergir qui pourra y être affectée.

Autorisation d'un versement d'une aide financière de 20 000 \$ à la Corporation du Séminaire Marie-Reine-du-Clergé.

La somme sera appropriée au surplus accumulé non affecté.





4.3.2

Versement de bourses dans le cadre du Programme d'aide à l'élite sportive et culturelle

Sur recommandation du comité de sélection, remise de 6 bourses totalisant 4 650 \$ aux personnes suivantes :

- **Rebecca Fortin, patinage artistique : 800 \$**
- **Éliot Fortin, hockey : 650 \$**
- **Hélène Bouchard, patinage artistique : 500 \$**
- **Laurent Fortin, baseball : 700 \$**
- **Noémie Tremblay, patinage artistique : 500 \$**
- **Simon Émond, photographie : 1 500 \$**

Le conseil municipal félicite de façon particulière les récipiendaires et les encourage à la poursuite du développement de leur talent

4.3.3

Octroi d'un contrat suite à un appel d'offres publié sur le Système électronique des Appels d'offres - Conversion du système de refroidissement de l'aréna R-22 à l'ammoniac – Appropriation au Règlement d'emprunt no 329-2024

Appel d'offres publié sur le Système électronique des appels d'offres le 21 novembre 2024

Un seul soumissionnaire a déposé une offre avant l'heure et la date limite

- Contrat pour la conversion du système de refroidissement de l'aréna R-22 à l'ammoniac accordé à Cimco Réfrigération, une division des Industries Toromont Ltée
- **965 254,30 \$ plus les taxes applicables**
- Appropriation de la somme au Règlement d'emprunt n° 329-2024

4.4. Rapport des activités du conseil



4.4.1

Représentations, dons et subventions

Aucune demande.





5. Dépôt de la correspondance

6. Affaires Nouvelles

7. Période de questions des citoyens

8. Levée de l'assemblée